

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

### 1. Révision du PLU

### 2. Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'élaboration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques, de la commune de PLOEMEL, du **19 juin 2019 au 19 juillet 2019** inclus, soit pendant trente jours consécutifs.

Monsieur Jean-Claude FOUCRAUT, Ingénieur agronome, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de RENNES.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de PLOEMEL, pendant la durée de l'enquête,

**Du 19 juin 2019 au 30 juin 2019 inclus :**

- Lundi /mardi/ jeudi 8h30/12h00 et 14h00/17h00
- Mercredi et vendredi 8h30/12h00
- Samedi 9h00/12h00

**Et du 1<sup>er</sup> juillet au 19 juillet inclus, aux horaires suivants :**

- Lundi /mardi/ jeudi /vendredi 8h30/12h00 et 14h00/17h00
- Mercredi 8h30/12h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de PLOEMEL dès la publication du présent avis.

Les dossiers d'enquête publique seront consultables sur l'URL suivant dédié à l'enquête :

<https://www.registredemat.fr/ploemel-plu> ou depuis un poste informatique mis à disposition en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Ploemel, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PLOEMEL, 1 Allée Martin Kercret, ou les déposer par courrier électronique à l'adresse suivante : [ploemel-plu@registredemat.fr](mailto:ploemel-plu@registredemat.fr)

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de PLOEMEL pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- samedi 22/06 9h00 -12h00
- mardi 25/6 14h00-17h00
- mercredi 03/7 9h00-12h00
- jeudi 11/07 14h00-17h00
- vendredi 19/07 14h00-17h00

À réception des conclusions, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de PLOEMEL et à la préfecture et sur le site internet [www.ploemel.com](http://www.ploemel.com) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de PLOEMEL.



Le Maire,  
Jean-Luc LE TALLEC